



# Fiche signalétique



## BRP Huile synthétique 2 temps



### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	BRP Huile synthétique 2 temps
<b>Code du produit</b>	MSDS number: 10229
<b>Autres moyens d'identification</b>	XPS Huile synthétique 2 temps . NORTRAC Synthetic 2 Stroke Oil.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Lubrifiant pour moteur à 2 temps.
<b>Fournisseur(s)</b>	Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 565 de la montagne Valcourt, Qc JOE 2LO Tél. 819-566-3366 <a href="http://xpslubricants.com/">http://xpslubricants.com/</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Canutec: 613-966-6666

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	ATTENTION! LIQUIDE COMBUSTIBLE! Peut causer une irritation de la peau et des yeux. Tenir éloignées des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes ouvertes. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés.	
 B3  D2B	Classe B3 : Liquides combustibles Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets	

### 3. Composition/information sur les composants

Nom Chimique	CAS	Conc.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	20 - 50 %
Secret commercial	SC-BS	%

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin. Jeter les articles de cuir contaminés tels que chaussures et ceinture.

<b>Voie oculaire</b>	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement. Garder la personne au chaud et calme.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
<b>Note au médecin</b>	L'ingestion/vomissement de ce produit peut entraîner l'aspiration du liquide. Ceci peut entraîner une pneumonie chimique et/ou un oedème pulmonaire. Le lavage gastrique ne doit être effectué que par le personnel médical qualifié.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool,
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Liquide et vapeur combustible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Une fumée dense peut être générée en brûlant. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu. Décomposition thermique : oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ). oxydes d'azote, oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ), vapeurs d'hydrocarbures, fumées et vapeurs irritantes.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les structures adjacentes et protéger le personnel. Couper la source de l'écoulement si possible (en toute sécurité). S'éloigner des extrémités des réservoirs de stockage. Empêcher les eaux de ruissellement issu de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel


<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite, Dustbane) et mettre dans un contenant de récupération approprié. ATTENTION, si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, les déchets résultant seront des déchets dangereux réglementés. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Tenir éloignées des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé. Retirer les vêtements contaminés et
--	--

	les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir partie 10).
<b>Température de stockage</b>	10 à 40 °C (50 à 104 °F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune information disponible pour ce produit.			
Mélange Distillats légers (pétrole), hydrotraités	VEMP (8h) VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup> 200 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , ON, RSST ACGIH , ON
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
<b>Mesures de protection individuelle</b>				
<b>Yeux</b>	Une protection oculaire n'est pas nécessaire si le matériel est utilisé aux fins prévues. S'il y a risque de contact avec les yeux porter des lunettes anti-éclaboussures.			
<b>Mains</b>	En cas de contact prolongé avec la peau porter des gants de néoprène ou de nitrile. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Si le produit est manipulé à haute température, porter des équipements de protection thermique.			
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Porter une chemise à manches longues. Porter un tablier synthétique, au besoin, pour empêcher le contact avec la peau.			
<b>Voies respiratoires</b>	Non requise dans un endroit bien ventilé. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Les équipements de protection respiratoire doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation approuvée par NIOSH/MSHA.			
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			
 Lunettes anti-éclaboussures   Gants de néoprène mince   Gants de nitrile   Gants jetables de nitrile				

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Combustible
<b>Couleur</b>	Foncé	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	Douce, odeur d'huile	<b>Point d'éclair</b>	65 °C (149 °F) Tagliabu coupe fermée
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température</b>	N.Dis.

		<b>d'auto-inflammation</b>	
<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	N.Dis.
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	>1 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	N.Dis.	<b>Densité relative</b>	0.85 kg/L @ 15.6°C (60.08°F) (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Négligeable dans l'eau, soluble dans la plupart des solvants hydrocarbonés.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	N.Dis.	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	7 cSt @ 100°C (212°F)
<b>% de volatilité</b>	N.Dis.	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous des conditions d'utilisations normales.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter la contamination avec un autre produit chimique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Oxydants, acides forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques


<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion >10000 mg/kg Rat DL50 Inhalation 3400 ppm/4h Rat CL50 >6.8 mg/l/4h Rat CL50 Peau 3160 mg/kg Lapin DL50
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<b>Voie oculaire</b>	Peut causer le larmoiement, des rougeurs et irritations aux yeux. une vision brouillée.
	<b>Voie cutanée</b>	Peut causer une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et des gerçures. des rougeurs, une dermatite par dégraissage. Sur la base de données venant de produits similaires, un contact prolongé ou répété peut rendre la peau plus sensible à d'autres sensibilisants cutanés.
	<b>Voie respiratoire</b>	Risque négligeable à moins que la matière est fortement chauffé. L'inhalation du brouillard d'huile ou des vapeurs qui se dégagent de l'huile chaude peut causer une irritation des voies respiratoires. des maux de tête, des nausées, des faiblesses.
	<b>Voie orale</b>	

	<p>Faible degré de toxicité aigüe. Peut causer un effet laxatif, des crampes, la diarrhée. Nocif en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Cependant, le risque d'aspiration dans les poumons n'est pas prévu en raison de la viscosité lourde de la matière.</p> <p><b>Cancérogénicité</b> Non classé comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p><b>Tératogénicité</b> Ce produit n'est pas connu pour causer des effets tératogènes.</p> <p><b>Mutagène</b> Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p><b>Immunotoxicité</b> Aucune information disponible pour ce produit.</p>
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Autres informations</b>	Aucune information disponible pour ce produit.

## 12. Données écologiques


<b>Toxicité écologique</b>	Mélange DL50 N.Dis. - N/Av.
<b>Persistance</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Dégradabilité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Autres effets nocifs</b>	Peut être toxique pour les organismes aquatiques et terrestres.

## 13. Données sur l'élimination



<b>Contenant</b> 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Les mélanges d'huiles usées doivent être considérés comme des déchets réglementés. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Recycler le contenant vide, si possible. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale.
---	--

## 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 1993
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Distillat léger hydrotraité)
<b>Dangers environnementaux</b>	Contient un polluant marin potentiel.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Aucune information disponible pour ce produit.

TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 3
Groupe d'emballage	III
Guide des mesures d'urgence 2012	<u>128</u>
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé

## 15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations	<p>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toxic Substance Control Act (TSCA) : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.</li> <li>- EPCRA Section 302/304 Extremely Hazardous Substances: Aucune substance n'est répertoriée.</li> <li>- EPCRA Section 313 Toxic Chemicals : Aucune substance n'est répertoriée.</li> <li>- CERCLA Hazardous Substances: Aucune substance n'est répertoriée.</li> <li>- Clean Air Act (CAA) 112b Hazardous Air Pollutants (HAP): Aucune substance n'est répertoriée.</li> <li>- Clean Water Act 307(a) Priority Pollutants: Cette substance est répertoriée puisqu'elle est considérée comme étant une huile.</li> </ul> <p>CANADA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Canada LIS et LES : Cette substance est répertoriée dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS). Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS no. 64742-47-8).</li> <li>- Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS no. 64742-47-8).</li> </ul>			
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>HMIS</b></p> <table border="1" style="border-collapse: collapse; width: 100px;"> <tr><td style="background-color: blue; color: white; text-align: center;">● Health</td></tr> <tr><td style="background-color: red; color: white; text-align: center;">● Flamability</td></tr> <tr><td style="background-color: yellow; text-align: center;">● Reactivity</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">○ Protective Equipment</td></tr> </table> </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>NFPA</b></p>  </div> </div>	● Health	● Flamability	● Reactivity
● Health				
● Flamability				
● Reactivity				
○ Protective Equipment				
Système général harmonisé	<p>            Liquides inflammables (Catégorie 4)            Irritation cutanée (Catégorie 2)            Irritation oculaire (Catégorie 2B)         </p> <p><b>ATTENTION</b></p> <p>H227 : Liquide combustible.</p> <p>H315+H320 : Cause une irritation cutanée et oculaire</p> <p>P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.</p> <p>P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.</p> <p>P280 : Porter des gants et un équipement de protection des yeux.</p> <p>P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent</p>			

être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.  
 P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P501 : Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 2014-01-24
<b>Version</b>	01
<b>Autres informations</b>	<p>Référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <a href="http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html">http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> </ul> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists          AIHA: American Industrial Hygiene Association          HMIS: Hazardous Materials Identification System          NFPA: National Fire Protection Association          OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)          NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health          NTP: National Toxicology Program          RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)          CIRC: Centre international de recherche sur le cancer          DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé          SGH: Système général harmonisé          SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail          VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)          VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>